

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 13 novembre 2023** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre l'installation d'une thermopompe extérieure dans la marge avant (façade principale) de la résidence alors que le règlement de la zone ne permet pas de thermopompe dans la marge avant.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 572 950 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique est le 3, rue Clément à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Mme Ginette Clément.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 26^e jour du mois d'octobre 2023.

(Original signé)

Isabelle Morin,
Directrice générale par intérim
Greffière-trésorière par intérim